

DEPARTEMENT DU NORD
ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE
COMMUNE DE WORMHOUT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DEL 055 | 013 | 2023

Date de la convocation et de l'affichage : 07 avril 2023

L'an deux mille vingt trois, le treize avril à dix-neuf heures trente minutes, le Conseil Municipal de WORMHOUT, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, salle d'évolution à l'école Roger Salengro, sous la présidence de Monsieur Frédéric DEVOS,

Nombre de membres afférents au Conseil Municipal	21
En exercice	21
Nombre de présents	16
Nombre de votants par procuration	1
Nombre de suffrages exprimés	17

Etaient présents : (16)

M. DEVOS Frédéric, Maire, LEPROVOST Maryse, DEGRAND Christophe, PRUVO Isabelle Adjoints, GLAZIK Dorothée, DELVART Vincent, THOMAS Loïc, RICHARD Nicolas, HUGOO Isabelle, COURTENS Jean-Claude, COEVOET-COUDEVILLE Christine, PEEL John, BOUCLET Hervé, DENTREBECQ Patrick, VAN AGT Laurent, POISSONNET Luc, Conseillers Municipaux.

Ont donné procuration : (1)

CHRISTIAEN Gérard à LEPROVOST Maryse,

Absents/excusés : (4)

DERAM Didier, DEHONDT Florence, PRONIER Isabelle, CALCOEN David, Conseillers Municipaux.

Secrétaire de séance : RICHARD Nicolas est désigné à l'unanimité

Le Maire,

Frédéric DEVOS



13/ LISTE DES DECISIONS PRISES PAR MONSIEUR LE MAIRE POUR LE CONSEIL MUNICIPAL DU 13 AVRIL 2023

01 — 10/02/2023 - est signé avec l'association Le Bruit du Silence, représentée par Madame Isabelle VEROVE, un contrat d'engagement pour la réalisation d'un concert du groupe « En Définitiv » aux conditions suivantes :

Coordonnées du mandataire :

Association Le Bruit du Silence
Représentée par Madame Isabelle VEROVE, Présidente
5, rue d'Oran 59110 LA MADELEINE
N° de SIRET : 915 078 042 00016 – Code APE : 9609 Z

Date, horaire et lieu de la prestation :

Le jeudi 2 mars 2023 – 19h30 - à la médiathèque
Durée : 120 minutes maximum

Coût de la prestation :

500 € (Cinq cents euros) TVA non applicable.
A cela s'ajoutera la prise en charge des collations et des repas pour l'ensemble du groupe (6 personnes).

Date de signature du contrat : le 10/02/2023

02 – 21/02/2023 - est signé avec La Roulotte Ruche – 29 Rue Jules Ferry – 59260 Hellemmes-Lille, un **contrat d'engagement en vue de proposer des prestations musicales par les fanfares « Mortal Combo et Double Védé Quintet »**, aux conditions suivantes :

Coordonnées du mandataire :

Association La Roulotte Ruche, représentée par Séverine Lecourt - 29, rue Jules Ferry 59260 Hellemmes- Lille
N° de Siret :478 798 967 00056 N° de Licence : L-R-20-8346

Date, horaires et lieux de la prestation: le dimanche 17 septembre 2023 (3x30 minutes) : de 10h30 à 11h00 DoubleVédé Quintet au kiosque, de 11h30 à 12h au Musée Jeanne Devos puis de 12h30 à 13h00 en déambulation au kiosque. De 10h30 à 11h00 Mortal Combo au Musée Jeanne Devos, de 11h30 à 12h00 au kiosque puis de 13h30 à 13h00 en déambulation au kiosque.

Prix de cession Fanfare Mortal Combo 2000,00€ (deux mille euros)

Prix de cession Fanfare Double Védé Quintet 1800, 00€ (mille huit cents euros)

Montant : 3800 € (Trois mille huit cents euros). La Roulotte Ruche n'est pas assujettie à la TVA

Date de signature du contrat : le 20/02/2023

Cette somme correspond au cachet et aux frais de déplacements.

L'organisateur prendra en charge les repas et les boissons pour 11 personnes.

03- 20/02/2023 - est signé avec la paroisse St Winoc et St Folquin de l'Houtland, représentée par le Père Ludovic VERLANDE – 1, avenue Leclerc à WORMHOUT, une convention d'occupation de la salle paroissiale sise 15 rue Louis Blanckaert à WORMHOUT, aux conditions suivantes :

Objet : Occupation de la salle paroissiale pour les rencontres de l'association Génération Mouvement des aînés ruraux.

Conditions financières : la mise à disposition sera facturée à la Ville à raison de 140,00€TTC la journée, par virement bancaire à réception de la facture.

Durée : La convention prend effet au 07/03/2023 jusqu'au 31/12/2023.

Date de signature de la convention : le 17/02/2023

04-23/02/2023 – est transféré le marché 2017-03 passé avec APAVE Nord Ouest vers :
Apave Infrastructures et Construction France (AICF) – 6, rue du Général Audran – 92400 COURBEVOIE-RCS
Nanterre 903 869 071, à compter de ce jour.
Date de signature de l'avenant de transfert du marché par le représentant du pouvoir adjudicateur : **le 22 février 2023**

A compter de ce jour les virements seront effectués sur le compte de la société Générale ouvert au nom de
AICF – 6 rue du Général Audran – 92400 COURBEVOIE – N° IBAN : FR76 30003 01269 00026033088 18
Les autres clauses du contrat restent inchangées.

05- 23/02/2023 - est transféré le marché 2019-03 passé avec APAVE Nord Ouest vers :
Apave Infrastructures et Construction France (AICF) – 6, rue du Général Audran – 92400 COURBEVOIE-RCS
Nanterre 903 869 071, à compter de ce jour.
Date de signature de l'avenant de transfert du marché par le représentant du pouvoir adjudicateur : **le 22 février 2023**

A compter de ce jour les virements seront effectués sur le compte de la société Générale ouvert au nom de
AICF – 6 rue du Général Audran – 92400 COURBEVOIE – N° IBAN : FR76 30003 01269 00026033088 18
Les autres clauses du contrat restent inchangées.

06-23/02/2023 - est transféré le marché 2022-08 passé avec APAVE Nord Ouest vers :
Apave Infrastructures et Construction France (AICF) – 6, rue du Général Audran – 92400 COURBEVOIE-RCS
Nanterre 903 869 071, à compter de ce jour.
Date de signature de l'avenant de transfert du marché par le représentant du pouvoir adjudicateur : **le 22 février 2023**

A compter de ce jour les virements seront effectués sur le compte de la société Générale ouvert au nom de
AICF – 6 rue du Général Audran – 92400 COURBEVOIE – N° IBAN : FR76 30003 01269 00026033088 18
Les autres clauses du contrat restent inchangées

07-23/02/2023 - est transféré le marché 2019-05 passé avec APAVE Nord Ouest vers :
Apave Infrastructures et Construction France (AICF) – 6, rue du Général Audran – 92400 COURBEVOIE-RCS
Nanterre 903 869 071, à compter de ce jour.
Date de signature de l'avenant de transfert du marché par le représentant du pouvoir adjudicateur : **le 22 février 2023**

A compter de ce jour les virements seront effectués sur le compte de la société Générale ouvert au nom de
AICF – 6 rue du Général Audran – 92400 COURBEVOIE – N° IBAN : FR76 30003 01269 00026033088 18
Les autres clauses du contrat restent inchangées

08-08/03/2023 – est signé conjointement avec la Compagnie Détournement, un dossier de candidature dans
le cadre d'un appel d'offres intitulé « C'est mon patrimoine »
Ce projet sera présenté simultanément à la DRAC et à la région Haut de France dans le cadre du PRAC3.0
(Projets à rayonnement artistique et culturel).
Le projet ne sollicitera pas les finances de la commune.
La participation de la Commune de Wormhout se limitera à l'usage ponctuel de la médiathèque et du musée
communal Jeanne Devos dans le cadre des activités du centre de loisirs.
Le projet consistera à initier un groupe de 20 adolescents fréquentant le Centre de loisirs à la photographie par
l'utilisation du patrimoine photographique, historique, ethnographique, flamand et humaniste de Jeanne Devos
Date de signature du contrat le 8/03/2023

09-27/03/2023 – En vertu de la délégation accordée par délibération du 20/12/2022, Monsieur le Maire fixe la
participation des familles pour la sortie à COSMIC PARC à 8,00 € par enfant. Cette sortie aura lieu le jeudi 27
Avril 2023.
Les recettes seront encaissées sur la régie n°5-ALSH.

10-27/03/2023 - En vertu de la délégation accordée par délibération du 22/12/2022, Monsieur le Maire fixe la participation des familles pour la sortie à CLIM UP à 15,00 € par enfant. Cette sortie aura lieu le mercredi 26 Avril 2023.

Les recettes seront encaissées sur la régie n°5-ALSH.

11-27/03/2023 – est signé avec :

- Madame Christine CHARPENTIER, conteuse, – ROCAMBOLE – 23, rue des Chaufour – 59143 SAINT-MOMELIN. SIRET : 49769296200010

un contrat de prestations aux conditions ci-après :

Prestation : animation contée « le printemps – les vacances (été, mer, plage) ».

Date et durée : 02 mai et le 29 juin 2023 à 9h30 pour une durée de 20 à 30 mn par séance, dans les locaux de la Micro Crèche.

Le coût des 2 interventions est de 635,52 € HT – 670,48 € TTC qui sera réglé à Mme Christine CHARPENTIER - ROCAMBOLE sur présentation d'une facture à l'issue de chaque séance.

Date de signature du devis : 27 mars 2023

Décision du Conseil :

Adopté à l'unanimité

Fait et délibéré en séance le 14/04/2023



Pour extrait certifié conforme,

Le secrétaire de séance,



RICHARD Nicolas

Le Maire,



DEVOS Frédéric

Acte rendu exécutoire

Après transmission en Sous-Préfecture le : 21/04/2023

et publication ou notification le : 21/04/2023

Le Maire,



DEVOS Frédéric

Le secrétaire de séance,



RICHARD Nicolas